



Prestation compensatoire et handicap

Par **Kris67**, le **11/05/2015 à 08:40**

Bonjour,

Mon ami est en instance de divorce, il a quitté le domicile conjugal en octobre 2013, sa femme l'ayant trompée, il lui a laissée la maison et verse à l'heure actuelle une pension alimentaire.

Mon ami partage ma vie depuis septembre 2014.

Actuellement il est question de verser une prestation compensatoire mais y'a t'il moyen de passer au travers sachant qu'il a refait sa vie avec une personne en situation d'handicap?

Je vous remercie de bien vouloir m'éclairer à ce sujet.

Par **amajuris**, le **11/05/2015 à 09:13**

Bjr,

l'épouse de votre ami a le droit de demander une prestation compensatoire à l'occasion du divorce peu importe qu'il vive en concubinage avec une personne handicapée.

la prestation compensatoire est prévue pour compenser la baisse de niveau de vie d'un époux. c'est le juge aux affaires familiales qui fixe le montant de la prestation compensatoire.

CDT